

NATIONS UNIES

Assemblée générale



QUARANTE-HUITIEME SESSION

Documents officiels

DEUXIEME COMMISSION
44e séance
tenue le
lundi 6 décembre 1993
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 44e SEANCE

Président : M. MONGBE (Bénin)

SOMMAIRE

POINT 91 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE
INTERNATIONALE (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/48/SR.44
10 décembre 1993

ORIGINAL : FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 20.

POINT 91 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (PARTIE V) (suite) (A/48/689)

DEBAT GENERAL (suite)

1. M. MERIMEE (France) dit que le débat sur l'Agenda pour le développement est l'occasion de fournir au Secrétaire général des idées et des propositions mais que la préparation de ce document relève de sa responsabilité.

2. L'Agenda pour le développement devrait avoir pour objectif de donner à la notion de développement un contenu correspondant aux défis de la fin du siècle en utilisant à cette fin les très nombreux documents qui ont été adoptés au cours des années précédentes sur l'action pour le développement et en améliorant les modalités de suivi de leur mise en oeuvre, notamment en examinant seulement quelques grands thèmes à chaque session de l'Assemblée générale. Il faut aussi que l'Agenda permette de renforcer la coordination des activités pour être vraiment opérationnel.

3. L'Agenda doit être global; il faut élargir la notion de développement pour tenir compte aussi des aspects sociaux et de l'environnement, suivant la tendance déjà amorcée avec la mise en oeuvre d'Action 21. Il faut également concevoir des politiques plus globales associant opérations de secours, de reconstruction et de développement en utilisant l'expérience d'organisations comme le PAM, le PNUD et le HCR. Enfin, l'Agenda doit souligner l'interdépendance entre la promotion des droits de l'homme, la démocratie, la transparence, la bonne gestion des affaires publiques, la sauvegarde de la paix et le développement. Cette approche globale devrait aussi s'accompagner d'un recours aux principes de spécialisation, de subsidiarité et de délégation au profit des institutions compétentes du système.

4. L'Agenda doit privilégier le partenariat, car les acteurs du développement sont plus diversifiés que par le passé. Les textes adoptés par l'ONU doivent donc refléter cette diversité et clarifier la contribution attendue des Etats, des entreprises, des ONG, des collectivités locales et de l'Organisation elle-même. Il faut également tenir compte de la différenciation économique croissante entre les pays en développement, dont certains affichent des taux de croissance très supérieurs à la moyenne et d'autres au contraire se retrouvent de plus en plus marginalisés.

5. Ce partenariat doit s'appuyer sur un partage du fardeau de l'effort de développement avec les pays économiquement les plus avancés et ensuite, sans sous-estimer les besoins des pays en transition et des pays à revenu intermédiaire, accorder la priorité aux pays les moins avancés et à l'Afrique.

6. D'autre part, le champ d'intervention des institutions de Bretton Woods s'étant élargi, l'ONU doit développer une coopération équilibrée avec ces partenaires. Dans ce partenariat, l'Organisation apporte l'autorité que lui confèrent les grands principes qui l'animent : universalité, neutralité, égalité des Etats Membres et recherche du consensus. N'obéissant pas aux mêmes règles financières que ces institutions et n'étant pas soumise aux mêmes contraintes,

(M. Mérimée, France)

l'ONU peut appréhender le développement humain et le développement durable dans d'autres conditions; elle a vocation à assurer une fonction de synthèse de l'action en matière de développement.

7. L'Agenda doit s'articuler autour de trois fonctions principales. Il s'agit tout d'abord de définir le cadre conceptuel de l'action de l'ONU en utilisant, en particulier, les travaux effectués dans le domaine de la population et des statistiques. Les activités dans ce domaine sont essentielles, si l'on veut disposer d'une vision à long terme du développement. Certaines relations méritent d'être étudiées de façon approfondie, comme par exemple celles existant entre population, croissance et emploi.

8. Il faut reconnaître que l'ONU ne dispose pas nécessairement de toutes les capacités requises pour traiter des sujets donnés. C'est pourquoi on pourrait envisager que des études ou des enquêtes soient réalisées en commun par l'Organisation et les institutions financières internationales, par exemple dans le cadre des activités de la Commission du développement durable. Par ailleurs, l'Organisation doit disposer d'évaluations pour rectifier les analyses et modifier ses interventions; l'Agenda doit consacrer l'attention requise à cette fonction.

9. Cet instrument aura également un rôle important à remplir dans l'édification d'un consensus international, auquel l'ONU ne parviendra que si elle évite de disperser ses efforts dans une multiplicité de négociations rendues de plus en plus ardues par l'accroissement du nombre des Etats Membres et l'élargissement des domaines d'intervention, si elle n'engage des négociations que lorsque celles-ci auront été précédées d'une préparation suffisante pour faire émerger un consensus entre les Etats Membres et après n'avoir retenu que quelques sujets importants. Car il est clair que, si l'ONU constitue la principale instance universelle de négociation sur les aspects humains et sociaux du développement, il n'en va pas de même pour d'autres questions. Il faut donc alléger les ordres du jour de la Deuxième Commission et du Conseil économique et social et procéder à une révision des méthodes de travail dans le cadre de la revitalisation institutionnelle des organes chargés du développement.

10. L'Agenda doit également renforcer l'efficacité des programmes sur le terrain; la réforme des activités opérationnelles est essentielle pour l'avenir de l'action de développement de l'ONU; l'Agenda doit contribuer à clarifier les problèmes posés et les solutions à apporter, notamment en améliorant la coordination des programmes sur le terrain et en s'appuyant sur le PNUD après qu'il aura été revitalisé. Il est à espérer que le débat sur ce sujet se poursuivra au cours des mois à venir et notamment dans le cadre du débat de haut niveau que le Conseil économique et social tiendra au début de sa session de fond en 1994.

11. Mme GRANT (Royaume-Uni) dit que l'Agenda pour le développement donne l'occasion à l'ONU de reprendre la première place dans l'action pour le développement; il devra être réaliste, prospectif et bien ciblé, et reconnaître que les politiques économiques, sociales et environnementales sont étroitement liées et complémentaires. Il est clair en outre que ce document est indissociable de l'Agenda pour la paix, car la paix est un préalable essentiel du développement humain durable.

/...

(Mme Grant, Royaume-Uni)

12. Au lieu de s'efforcer de mettre au point une nouvelle approche, il vaudrait mieux s'inspirer des enseignements tirés de décennies de développement car un grand nombre des éléments de l'Agenda figurent déjà dans le programme Action 21 et peuvent être regroupés dans la notion de "développement humain durable". Il est maintenant reconnu qu'il incombe en premier lieu aux pays en développement eux-mêmes de gérer leur propre développement humain, mais ils n'y parviendront que si leurs populations sont associées au processus décisionnel par le biais d'institutions démocratiques. Il faut aussi que les gouvernements utilisent au mieux leurs ressources limitées et créent un climat favorable à l'initiative privée et aux investissements étrangers.

13. L'Agenda devrait également proposer des moyens novateurs permettant de créer un environnement international favorable. Comme il est indiqué dans le Rapport sur le développement humain du PNUD, un système commercial international plus ouvert contribuerait bien davantage au développement que les courants d'aide publique au développement. Il importe d'étudier les possibilités d'instaurer un partenariat plus étroit et mieux défini entre l'ONU, les institutions de Bretton Woods, d'autres organisations internationales et les Etats Membres. L'avenir de la coopération internationale pour le développement repose sur une approche intégrée du développement associant tous les acteurs intéressés et leur donnant une idée claire de leurs rôles respectifs. Dans ce partenariat, la neutralité et l'universalité de l'ONU sont des atouts importants, mais ils ne suffisent pas. L'Agenda pour le développement doit définir clairement le rôle de l'Organisation, en identifiant à la fois ses limitations et ses avantages comparatifs. Il peut s'agir d'un rôle modeste mais l'important est qu'il soit réaliste.

14. Il importe dans cette entreprise que les pays bénéficiaires associent tous les secteurs de la société à l'élaboration et à l'exécution de stratégies de développement. Ces pays doivent accorder plus d'importance à l'investissement dans les ressources humaines, renforcer les capacités nationales, promouvoir une bonne gestion à tous les niveaux et encourager le respect des droits de l'homme et le pluralisme.

15. Les pays donateurs, pour leur part, devraient concentrer leur assistance sur les besoins réels des pays bénéficiaires et les aider à lutter contre la pauvreté et à protéger l'environnement; ils devraient adopter une approche mieux coordonnée de l'aide bilatérale et multilatérale, et promouvoir la libéralisation du système commercial international. Quant à l'aide publique au développement, elle devrait être axée sur les investissements dans les ressources humaines et le renforcement des capacités nationales.

16. Enfin, les organismes des Nations Unies doivent réexaminer leur rôle et leur mode de fonctionnement pour s'assurer que leur assistance est bien axée sur les besoins réels; l'ONU doit renforcer sa structure sur le terrain, en vue d'une meilleure intégration de ses interventions face aux besoins des pays bénéficiaires et collaborer plus étroitement avec la Banque mondiale, les banques régionales de développement et les autres institutions compétentes.

17. Développement et droits de l'homme se renforcent mutuellement, c'est pourquoi il est indispensable de reconnaître que le développement humain durable est à la fois le préalable et le résultat des libertés fondamentales et d'une

(Mme Grant, Royaume-Uni)

société démocratique. A cet égard, le système des Nations Unies devrait encourager la participation au processus de développement des collectivités locales, des ONG, des femmes et des petits entrepreneurs, groupes qui ont souvent été négligés.

18. M. ACHARYA (Népal) dit qu'avec la fin de la guerre froide, les pays en développement espéraient que les dividendes de la paix leur permettraient de lutter contre la pauvreté et de relancer leur croissance. C'est pourquoi la plupart d'entre eux ont accéléré leurs efforts, introduisant des réformes allant dans le sens de la démocratie et du respect des droits de l'homme, procédant à des ajustements structurels et ouvrant leurs marchés. Mais les ressources extérieures ont diminué et ils sont maintenant confrontés à un environnement commercial défavorable. Une partie des ressources libérées après la guerre froide est en fait absorbée dans de nouveaux conflits, contribuant notamment à financer l'aide humanitaire. L'avènement d'une société mondiale pacifique et prospère demeure donc aussi distant qu'il l'était auparavant.

19. C'est le Groupe des 77 qui est à l'origine de l'initiative concernant l'élaboration d'un Agenda pour le développement dont le Secrétaire général a souligné la nécessité dans son rapport sur l'activité de l'Organisation en 1992. L'Assemblée générale a approuvé cette proposition par sa résolution 47/181, le priant de lui présenter un rapport qui tiendrait pleinement compte des objectifs et des accords qu'elle avait adoptés et contiendrait une analyse et des recommandations sur les moyens d'accroître le rôle de l'Organisation et de resserrer ses relations avec les institutions de Bretton Woods en vue de promouvoir la coopération internationale pour le développement.

20. Le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation paru en septembre 1993 ne contient pas de précisions à cet égard. Il indique seulement que le rapport final sur l'Agenda définira les directives à suivre pour l'action future de l'ONU dans les domaines économique et social. Sa note (A/48/689), indiquant les mesures prises pour donner suite à la résolution, ne mentionne pas non plus les moyens de renforcer la collaboration entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods.

21. L'objectif de l'Agenda pour le développement devrait être de combler les lacunes qui existent dans l'exécution des programmes d'action convenus, comme la Stratégie internationale du développement et Action 21. Il existe de nombreux accords internationaux dans les domaines économique et social dont la mise en oeuvre est entravée par le manque d'appui. Il vaudrait mieux définir les rapports existant entre ces divers accords, de façon à éviter le gaspillage des ressources et à mieux cerner les modalités d'application pratique des initiatives prises en matière de développement.

22. Il conviendrait également de réorienter l'action elle-même, compte tenu des réalités nouvelles; la notion même de développement a évolué, étant maintenant non plus centrée sur la croissance économique, mais sur le développement humain. Il est en effet évident que tous les problèmes qui se posent actuellement concernant notamment l'environnement, la population et l'intolérance sociale résultent d'une prise en compte insuffisante de cet aspect. A cet égard, l'Agenda socio-économique de l'ONU devra accorder une attention particulière aux

/...

(M. Acharya, Népal)

problèmes des pays les moins avancés et des pays sans littoral dont la situation économique ne cesse de se détériorer. Enfin, la paix et le développement étant indissociables, le nouvel Agenda devra intégrer toutes les questions économiques, politiques et sociales.

23. M. ARELLANO (Mexique) dit que, comme le stipule la Charte des Nations Unies, l'un des buts principaux de l'ONU est de réaliser la coopération internationale pour le développement. Un vaste mécanisme destiné à stimuler la croissance et le développement des pays défavorisés a été mis en place et diverses initiatives ont été adoptées, tendant à appuyer les efforts déployés par les pays en développement eux-mêmes, qui, malheureusement, n'ont toujours pas atteint leurs objectifs. Les disparités entre pays en développement et pays industrialisés continuent en effet de s'accroître. L'une des tâches principales de la communauté internationale, à l'aube d'un nouveau siècle, est donc de redresser ces déséquilibres et l'ONU doit considérer le développement économique et social comme son objectif central.

24. L'histoire a démontré que la stabilité politique et la paix sociale ne peuvent être préservées si les problèmes économiques ne sont pas réglés, et que la pauvreté, le chômage et les inégalités sociales sont bien souvent à l'origine des conflits tant internes qu'entre nations.

25. La délégation mexicaine accueille avec satisfaction la note du Secrétaire général, document équilibré, qui tient compte des opinions exprimées par le Mexique, notamment en ce qui concerne l'importance à accorder aux questions financières, commerciales et techniques, car la croissance économique est le moteur du développement. Comme le souligne le Secrétaire général, le développement n'occupe plus sa place d'antan dans l'ordre du jour des nations et risque d'être marginalisé au profit d'impératifs à court terme. L'Agenda devra inverser cette tendance et servir de guide à la communauté internationale pour accélérer le développement économique et social de tous les peuples, par le biais des accords existants et par la consolidation des consensus pour lutter contre la pauvreté et associer l'efficacité économique et la justice sociale.

26. L'Agenda devra être global et renforcer la coordination des différents organismes des Nations Unies dans les domaines économique et social, de manière à éviter tout gaspillage de ressources. Sur le plan opérationnel, il faudra établir des conditions propices à l'accélération de la croissance et du développement social des pays en développement à long terme.

27. Mme FRECHETTE (Canada) dit que son pays a accueilli avec enthousiasme l'idée d'un Agenda pour le développement, qui constitue un défi encore plus ambitieux que l'Agenda pour la paix. Si les motivations à l'origine de son élaboration sont diverses, le Canada, pour sa part, considère que son seul objectif est de donner une vision claire de la mission économique et sociale du système des Nations Unies, d'où se détachent des priorités nettes pour l'action qu'il aura à mener.

28. Le système des Nations Unies est le seul qui, en vertu de la Charte, peut prétendre à une véritable mission globale – sociale, économique, culturelle, humanitaire et politique – touchant tous les aspects du développement.

(Mme Fréchette, Canada)

29. L'ONU dispose de tous les atouts nécessaires pour aborder une tâche d'une telle ampleur. Elle a acquis une expérience sans précédent au cours des années. C'est à partir de cette expérience qu'il faudra mettre au point, pour faire face aux défis du monde moderne, un nouveau cadre conceptuel.

30. Certes, les concepts de base sont les mêmes – développement, responsabilisation de la femme, sécurité des personnes, justice sociale – mais il est nécessaire de mieux les articuler entre eux et de démontrer qu'ils correspondent aux exigences immédiates du développement. Des "zones de consensus" se dégagent déjà en faveur d'une idée où développement durable et développement humain se rejoignent. Aussi, le développement humain durable doit constituer le pivot autour duquel l'Agenda devra être construit et organisé.

31. Cela étant, il ne servirait à rien de se limiter aux seules questions de l'aide traditionnelle; le Canada partage à ce sujet l'avis du Secrétaire général selon lequel la recherche économique et sociale et l'analyse des politiques, les activités opérationnelles, l'assistance humanitaire et la défense des droits de l'homme se complètent et se renforcent mutuellement. Le développement humain durable paraît être ce point de convergence où l'économique et le social se rencontrent.

32. Si la tendance générale de l'Agenda pour le développement s'oriente vers "l'humain et le durable", il faudra que le système des Nations Unies tire des conclusions en termes de priorités. L'intervenante souligne à ce sujet que plusieurs idées sont déjà avancées, par exemple l'affectation de 20 % des budgets nationaux aux services de santé et d'éducation de base. Le Sommet mondial pour le développement social devrait par ailleurs déboucher sur la fixation de nouveaux objectifs, orientations et engagements dans le domaine économique et social. C'est dire la multitude des voies qui s'ouvrent pour l'élaboration d'un Agenda pour le développement.

33. Pour le Canada, cet Agenda se résume à un vaste exercice sur le choix des priorités du système des Nations Unies. Il faudra que ces priorités se traduisent très concrètement par un plan directeur qui puisse servir de cadre de référence aux politiques nationales et de source d'inspiration aux coopérations extérieures. Il appartiendra avant tout au système des Nations Unies de tirer les leçons de l'établissement de ces nouvelles priorités.

34. En se fixant des priorités claires, on pourra lutter contre la tendance permanente du système à la dispersion des énergies et des ressources entre des programmes, des organes et des institutions trop nombreux. L'Agenda pour le développement devra donner un nouvel élan aux efforts de réforme déployés pour s'ajuster aux nouveaux objectifs et priorités établies. Il faudra, à partir d'une analyse rigoureuse des avantages comparatifs des activités entreprises par le système économique et social des Nations Unies, identifier spécifiquement ce que l'ONU peut utilement faire et ce qu'elle doit laisser délibérément à d'autres. Ce qui ne veut pas dire qu'il faille réduire son rôle. Par exemple, ses capacités de recherche et d'analyse en matière économique doivent, sans aucun doute, être renouvelées. Il conviendrait aussi de définir un nouveau positionnement axé davantage sur la dimension sociale des politiques économiques, en s'inspirant toujours des principes de complémentarité, d'harmonisation et de coopération.

(Mme Fréchette, Canada)

35. Le Canada attend du Secrétaire général, pour le début de 1994, un rapport plus substantiel et plus étoffé que la note qui constitue toutefois une bonne base de départ. Ce dernier devra contenir une ébauche d'un plan d'ensemble et des hypothèses d'orientation générale, derrière lesquels apparaîtra un fil conducteur précis. Un développement durable et soutenu, centré sur la personne, devra en constituer la logique d'ensemble.

36. Le Canada est résolu à participer pleinement à cet exercice ambitieux qui est fondamental parce qu'il fait appel à la solidarité, aux valeurs humaines et à la simple dignité. Il faut s'assurer que cet agenda ne sera ni celui des pays développés ni celui des pays en développement mais plutôt un "agenda pour les gens".

37. M. BORCHARD (Allemagne) souligne qu'il existe une relation étroite entre le maintien de la paix et la lutte contre les causes de conflit. Il convient donc de placer le futur Agenda pour le développement en parallèle avec l'Agenda pour la paix. Comme le Secrétaire général l'a dit dans son rapport, l'Agenda pour le développement devrait traiter "les fondements mêmes de la paix et de la sécurité mondiales dans les domaines économique, social et de l'environnement".

38. De l'avis de l'intervenant, l'Agenda pour le développement devrait constituer un cadre encourageant une réforme du système des Nations Unies. Agenda "ouvert" et "de travail", il devrait permettre d'avancer de nouvelles idées, d'engager un dialogue et donner des orientations à l'ensemble de la communauté internationale.

39. L'Agenda pour le développement devra améliorer la coordination au sein du système des Nations Unies et au-delà. Il devra traiter des relations entre les donateurs, les bénéficiaires et le système des Nations Unies. Si l'aide est opportunément utilisée, les donateurs seront d'autant plus disposés à l'apporter.

40. Le plus grand défi que la communauté internationale ait à relever aujourd'hui est la lutte contre la pauvreté. Certes, beaucoup a été déjà fait, mais il faut désormais des solutions pratiques et des ajustements organisationnels dans les pays en développement. La participation de la population devra être accrue car elle encourage la mise en place de structures démocratiques et le respect des droits de l'homme. Une attention particulière devra être accordée au renforcement des capacités dans ces pays.

41. Il est évident qu'il existe un lien direct entre l'Agenda pour le développement et l'Agenda pour la paix, lorsque l'on passe des secours d'urgence au relèvement d'une zone sinistrée puis au développement à long terme – ce qu'on appelle le "continuum". La paix à l'intérieur des pays et entre les pays est fondée sur un développement économique et social durable. L'Allemagne, comme ses partenaires de l'Union européenne, aidera le Secrétaire général dans tous les efforts qu'il déploiera pour donner au nouvel Agenda une signification réelle et concrète.

42. M. MSENGEZI (Zimbabwe) dit que le Secrétaire général a récemment fait observer que la préservation de la paix exigeait l'élimination des injustices économiques et l'existence de possibilités de progrès économique. L'intervenant souscrit pleinement à cette observation. Il souligne que la fin de la guerre

(M. Msengezi, Zimbabwe)

froide donne à la communauté internationale une possibilité unique de mettre en place un cadre de coopération internationale renforcée en faveur du développement. Voilà pourquoi l'examen d'un Agenda pour le développement vient à son heure.

43. Mains problèmes – croissance économique, commerce international, cours des matières premières, transfert de ressources et de technologie, dette extérieure – restent évidemment d'actualité, mais la nouveauté c'est qu'il est désormais impératif de ne plus traiter ces problèmes séparément, car ils sont interdépendants. Tout agenda pour le développement doit donc partir d'une approche intégrée, placer l'être humain au centre des problèmes et prendre en compte divers indicateurs du développement humain, comme l'espérance de vie, l'alphabétisation et la mortalité infantile.

44. L'intervenant estime, comme le Secrétaire général, qu'un agenda pour le développement ne doit chercher ni à énoncer une nouvelle théorie macro-économique, ni à présenter une analyse de l'économie mondiale, ni à donner une nouvelle forme aux nombreux programmes, stratégies, déclarations, engagements déjà convenus; il doit s'inspirer de ces instruments dans la mesure du possible. Les prochaines conférences internationales sur la population, les femmes et le développement social devraient contribuer à sa promotion.

45. L'intervenant approuve pour l'essentiel les bases et les thèmes fondamentaux que le Secrétaire général a énoncés dans la troisième partie de son rapport. Il souscrit pleinement à la conclusion selon laquelle le développement doit être considéré comme le souci commun de toutes les nations, riches et pauvres, quelles que soient leurs orientations.

46. Le rapport met sur un même plan les problèmes particuliers qui se posent aux pays en transition d'Europe orientale et aux pays en développement. Toutefois, s'ils présentent certains traits communs, leur situation générale est cependant très différente. Une attention prioritaire doit être accordée aux pays en développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et des Caraïbes, notamment en ce qui concerne les transferts des ressources. La communauté mondiale doit se garder de détourner son attention et ses ressources de ces régions car cela compromettrait irrémédiablement l'avenir de l'Agenda pour le développement.

47. M. SIDI (Nigéria) dit qu'avec la fin de la guerre froide et du fait que les nations adhèrent maintenant à la philosophie de la diplomatie multilatérale et expriment une confiance accrue dans l'interdépendance, le débat sur l'Agenda pour le développement se déroule à un moment particulièrement propice.

48. La décision prise par l'ONU de réfléchir à cette question s'explique par la prise de conscience du fait que le règlement des problèmes mondiaux liés à l'instabilité et à l'insécurité exige de concentrer l'attention sur les questions de développement, notamment la lutte contre la pauvreté. Le développement et la paix sont en effet indissociables. L'instabilité est causée par l'inégalité sociale, la dégradation de l'environnement et la pauvreté. L'Agenda pour le développement doit donc être intégré dans un processus de paix.

(M. Sidi, Nigéria)

49. Le cadre conceptuel de l'Agenda pour le développement devrait être tout à la fois précis, bien ciblé et avoir un caractère global. Il devrait intégrer toutes les questions politico-économiques, sociales et environnementales, et constituer un mécanisme capable d'examiner les problèmes clefs et d'aider les pays à relever les défis auxquels ils sont confrontés en matière de développement. Avec la fin de la guerre froide, la communauté internationale a maintenant la possibilité de générer les ressources nécessaires au développement, avec la volonté de chaque nation. Les économies qui résulteront d'une réduction des dépenses militaires et des efforts de désarmement permettront d'obtenir des dividendes qui pourront servir à répondre aux besoins plus urgents en matière de développement.

50. Dans cette entreprise, la technologie constitue un élément important de l'Agenda pour le développement. Il faut réduire le fossé qui sépare les pays du Nord et du Sud dans ce domaine. Dans un monde interdépendant, tous les acteurs, riches et pauvres, doivent apporter leur contribution de manière indépendante.

51. De même, pour assurer la coexistence pacifique, il faut promouvoir la coopération internationale par une libre interaction entre les nations. Le règlement des questions liées au commerce et à l'investissement, aux produits primaires, à l'élimination des barrières commerciales et à la promotion de la coopération technique favoriserait la croissance économique mondiale.

52. L'idée d'un Agenda pour le développement n'est pas nouvelle. Il existe des programmes dans ce domaine sous différentes formes. L'ONU a mis au point divers accords et stratégies qui, bien que toujours en vigueur, n'ont pas été pleinement mis en oeuvre. Un Agenda pour le développement devrait non pas se substituer à ces initiatives mais viser à les réaffirmer et à assurer leur application.

53. M. BUTLER (Australie) dit qu'il y a plusieurs raisons à l'établissement d'un nouvel Agenda pour le développement : les Etats Membres de l'ONU se sont engagés à promouvoir le développement économique, social et humain à l'échelle mondiale; les anciens programmes sont devenus caducs; la nature des relations économiques et sociales s'est profondément modifiée, celles-ci s'étant mondialisées; enfin, en ne relevant pas les nouveaux défis, l'ONU faillirait à sa mission ou ne répondrait qu'en partie aux espoirs qu'elle a suscités.

54. L'élaboration d'un nouvel Agenda pour le développement est une tâche complexe. On peut regrouper la première et la quatrième des raisons avancées, en ce sens qu'elles constituent le "continuum" entre le bien-être des populations et la sécurité des Etats. L'Article 55 de la Charte fait obligation de "créer les conditions de stabilité et de bien-être nécessaires pour assurer entre les nations des relations pacifiques et amicales". C'est dire que le développement est essentiel au maintien de la paix. A ce jour, l'ONU a surtout joué un rôle important dans le domaine du maintien de la sécurité internationale, mais ce n'est pas le cas en ce qui concerne le développement. Il est donc temps de mettre fin à cette disparité.

55. La deuxième et la troisième des raisons énoncées peuvent également être regroupées. Les anciens programmes sont caducs et la situation nouvelle exige une nouvelle approche. Il faut toutefois reconnaître les nombreux succès obtenus par le système des Nations Unies au cours des quatre décennies de

(M. Butler, Australie)

coopération en faveur du développement, dans des domaines très divers. Mais des changements profonds sont requis car le monde a évolué et les efforts passés n'ont pas toujours eu les résultats escomptés.

56. Ce qu'il faut désormais c'est un Agenda pour le développement qui reconnaisse que le développement n'est pas une simple question de transfert de ressources ou de courants financiers des pays riches vers les pays pauvres. Le développement est le processus qui permet aux gens de parvenir à un niveau de vie décent et d'assurer une vie meilleure, pour eux-mêmes et leurs enfants.

57. Le développement est avant tout un partenariat, en premier lieu entre l'individu et la société. Il peut, en outre, y avoir partenariat entre Etats ou institutions ou même entre entreprises privées dans le cadre de la coopération internationale.

58. Le partenariat en faveur du développement prend une dimension mondiale, dès lors que l'on constate que de nombreux obstacles au développement – chômage et sous-emploi par exemple – frappent désormais aussi bien les pays riches que les pays en développement. En fait, on assiste à une mondialisation des problèmes.

59. Il ressort de ces constatations qu'un des éléments fondamentaux du nouvel Agenda pour le développement devra être un cadre nouveau permettant d'aborder d'une manière nouvelle les problèmes de développement. Ce cadre devra être fondé sur l'intérêt mutuel plutôt que sur la charité et reconnaître que l'évolution de la réalité économique exige un partenariat efficace. L'Agenda devra en outre reconnaître que le développement vise avant tout la personne humaine. Si l'être humain est au centre du développement, il est évident que le principal obstacle à vaincre est la pauvreté et que le but premier de tout effort en la matière est de l'éliminer, quelle que soit son origine.

60. L'intervenant apprécie le caractère réfléchi du rapport intérimaire présenté par le Secrétaire général sur l'Agenda pour le développement. A son avis, cet agenda ne doit pas se substituer aux nombreux programmes, accords et déclarations, élaborés au cours des dernières années dans le cadre du système des Nations Unies, ni à ceux qui sont prévus. En revanche, l'Australie y voit un élément majeur qui contribuera à mettre en place un mécanisme de coordination en faveur des activités de développement, à travers le système des Nations Unies, de manière à donner un nouvel élan et une cohérence accrue aux autres programmes. L'Agenda doit servir de lien entre les divers aspects du mandat assigné à l'ONU en matière de développement, tout comme l'Agenda pour la paix a relié les divers aspects du mandat confié à l'Organisation en matière de paix et de sécurité.

61. L'Australie, qui s'est portée coauteur d'un projet de résolution relatif à une relance d'un dialogue visant à renforcer la coopération économique internationale, voit dans cet objectif un élément essentiel de l'Agenda pour le développement.

62. Devant les questions cruciales qui se posent aujourd'hui à tout être humain dans le monde en ce qui concerne notamment la santé, l'éducation et l'emploi, il faut espérer que l'Agenda pour le développement permettra au système des Nations Unies d'apporter les réponses nécessaires.

/...

63. M. HORIGUCHI (Japon) dit qu'il est favorable à l'idée de publier le rapport du Secrétaire général sur l'Agenda pour le développement au début de 1994 et d'inscrire la question à l'ordre du jour des sessions suivantes du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale. Ce document devra refléter les principes fondamentaux de l'ONU et examiner les besoins socio-économiques à long terme plutôt que ceux du milieu des années 90. Il conviendra d'éviter tout double emploi avec ce qui est fait par d'autres organes des Nations Unies ou dans d'autres conférences intergouvernementales. La communauté internationale applique actuellement en effet des accords déjà conclus, tels que les nombreuses déclarations adoptées ces dernières années. L'Agenda pour le développement ne devra donc pas chercher à établir de nouveaux accords; il devrait être un moyen d'intégrer de nouveaux domaines à propos desquels tout le monde admet qu'une action doit être entreprise dans un cadre mondial et servir de fondement à un renforcement de la coordination des activités du système des Nations Unies.

64. Au cours de la décennie écoulée, des pays en développement assez nombreux sont parvenus à assurer leur autonomie. La situation de ces pays est désormais de plus en plus diversifiée, et cela suggère d'adopter une démarche reflétant cette diversité. Il faut analyser le succès des pays devenus économiquement autonomes. Leurs propres efforts – bonne administration des affaires publiques, ajustement structurel, assainissement des dépenses publiques, attention portée à la relation entre la protection des droits de l'homme, la démocratie et le développement – n'ont pas encore été suffisamment analysés.

65. M. CHEN Jian (Chine) fait observer que la fin de la guerre froide n'est pas allée de pair avec l'avènement de la paix et du développement dans le monde. Elle a eu cependant des conséquences importantes pour la communauté internationale. Le climat extérieur du développement ne s'est pas amélioré et malgré les efforts d'ajustement, les perspectives restent sombres. Dans la coopération internationale, le développement prend une place de plus en plus mineure; or, il devrait revenir à une place de tout premier plan dans l'action de la communauté internationale.

66. L'Agenda pour le développement doit tendre à relancer la croissance économique, qui est le moteur du développement. De nombreux instruments internationaux ont été adoptés récemment et le nouvel Agenda devrait s'inspirer des diverses directives qu'ils donnent. Il devrait faire la synthèse des objectifs, des principes et des mesures que proposent ces instruments, recenser les facteurs qui font obstacle à leur réalisation et formuler des recommandations pratiques et précises. Il devrait encourager une coopération internationale complète, fondée sur l'indépendance, l'avantage mutuel et le partage des responsabilités. Il devrait en particulier inciter les pays développés à adopter des politiques clairvoyantes, susceptibles d'accélérer l'ajustement structurel économique et les aider à honorer leurs engagements dans le domaine du commerce, des politiques monétaires et du développement durable; les pays en développement de leur côté devront accentuer leur effort de développement et renforcer la coopération Sud-Sud. Il faut mettre un terme à leur marginalisation dans les décisions économiques internationales; tous les pays, riches et pauvres, forts et faibles, doivent en effet concourir sur un pied d'égalité aux décisions de la communauté internationale.

(M. Chen Jian, Chine)

67. L'Agenda pour le développement doit tenir compte de la diversité des niveaux de développement, des traditions culturelles et des systèmes sociaux des différents pays. Il devra respecter le droit de chaque pays de choisir son propre modèle de développement. En effet, le développement ne peut être soutenu et durable que s'il se fonde sur des stratégies et des politiques de développement choisies par le pays lui-même en fonction de ses particularités. L'Agenda devra profiter de cette expérience historique et en faire la prémisses de la coopération internationale pour le développement. La connaissance même que l'on a du développement évolue et l'Agenda devra intégrer de nouveaux domaines et de nouveaux problèmes tout en respectant les liens essentiels entre la croissance économique et le progrès social et culturel, faute de quoi l'amélioration du niveau de vie resterait un mirage. Il est essentiel aussi de rompre le cercle vicieux de la surpopulation, de la pauvreté et de la dégradation de l'environnement.

68. L'Agenda devra en outre contenir des mesures concrètes et efficaces propres à renforcer le rôle unique et positif de l'ONU dans le domaine du développement. Il faut éviter en particulier de privilégier les opérations de maintien de la paix au détriment des activités de développement et veiller à ce que le système des Nations Unies puisse, financièrement et institutionnellement, répondre aux besoins des pays en développement. L'Agenda devra être pragmatique et réaliste. Il devra écarter tout élément qui serait contraire à la coopération pour le développement. Sa formulation devra résulter de consultations approfondies avec les Etats Membres, les pays en développement en particulier, de façon à atténuer les divergences et élargir le terrain d'entente.

69. M. HAMBURGER (Pays-Bas) dit que l'Agenda pour le développement, qui ne saurait être un nouveau document négocié, devra être la traduction concise et pratique de nouvelles conceptions du développement, telles que celles dégagées par l'Action 21 et l'Engagement de Carthagène, sous forme de directives pratiques pour le système des Nations Unies, mais aussi pour d'autres, dans le domaine du développement. Il devra être assez souple pour faire une place, ultérieurement, aux principaux enseignements des prochaines grandes conférences sur la population et le développement, les femmes, les établissements humains et le développement social.

70. La délégation néerlandaise propose d'inclure dans l'Agenda pour le développement divers éléments prioritaires : a) la lutte contre la pauvreté en partant du niveau local et en mettant l'accent sur l'autonomie économique de la population; b) une action tendant à remédier aux inégalités économiques, qui résultent souvent de l'absence d'accès aux services publics essentiels; c) la priorité, dans chaque secteur, à une coopération pour le développement qui profiterait directement aux segments les plus faibles de la population, notamment pour l'éducation primaire, les soins de santé primaires, les soins maternels et infantiles, la sécurité alimentaire, le développement rural intégré, la lutte contre la pauvreté urbaine et la promotion de la petite industrie autochtone; d) le développement écologiquement rationnel; les pays développés quant à eux devront trouver des modèles de production et de consommation propres à réduire leur ponction sur les ressources naturelles limitées; e) le ralentissement de l'accroissement mondial de la population; f) l'élimination des causes écologiques, politiques et socio-économiques des migrations et les moyens de mieux aider les migrants; g) la priorité à donner à la liberté, à la démocratie et aux droits de l'homme, condition préalable du

/...

(M. Hamburger, Pays-Bas)

développement socio-économique, à l'accès aux marchés et à la participation à la vie politique, à l'établissement d'un système juridique transparent et d'une bonne administration; h) la promotion de l'autonomie physique, économique, sociale et culturelle des femmes; i) l'instauration de la paix par la prévention et le règlement des conflits armés, religieux, nationalistes, culturels ou ethniques, entre les nations et au sein des sociétés; j) le renforcement ou la refonte des relations économiques internationales, notamment par une coopération multilatérale plus forte; k) la coordination de l'aide au développement et de la politique du commerce international, d'une part, et de la politique financière, de l'autre, de façon à encourager l'autonomie économique; et l) l'ajustement de la structure économique nationale des pays en développement de façon à trouver un meilleur équilibre et à encourager l'investissement dans la croissance. Ces priorités sont fondées sur l'idée d'une interdépendance mondiale dans de nombreux domaines. Les problèmes ne se bornent plus en effet à une zone géographiquement bien déterminée au sud de la planète.

71. La délégation néerlandaise souhaite participer, avec ses partenaires de l'Union européenne, à l'élaboration d'un instrument concret assurant la promotion du développement sous tous ses aspects.

72. M. RAHIM (Malaisie) dit que l'Agenda pour le développement devra aborder à la fois le cadre conceptuel de l'action de l'ONU et l'efficacité de l'exécution des programmes. Il devra dégager une nouvelle conception du développement humain durable. Or, les appréhensions des pays en développement sont nombreuses. Les pays riches continuent à s'enrichir tandis qu'un cinquième de l'humanité vit dans la misère et la faim. Le capital, les ressources technologiques et les décisions sont extrêmement concentrés et le fossé entre pays développés et pays en développement ne cesse de s'élargir. Et c'est de façon tout à fait injuste que les pauvres sont accusés d'épuiser les ressources naturelles et de contribuer à la dégradation de l'environnement.

73. L'Agenda pour le développement devra se fonder sur une analyse complète et approfondie des problèmes actuels, tant quantitatifs que qualitatifs. Les délibérations conduisant à son adoption devront être transparentes, fondées sur la participation et être à l'abri des préjugés et des droits acquis. Elles devront être démocratiques et ouvertes, de façon que le résultat soit objectif, précis et efficace. L'élaboration de l'Agenda devra reposer sur les principaux instruments déjà adoptés, comme l'Action 21, mais aussi s'inspirer des préparatifs des diverses conférences qui auront lieu prochainement, comme la Conférence internationale sur la population et le développement et le Sommet mondial pour le développement social. Tout en se fondant sur les initiatives déjà prises et futures, l'Agenda pour le développement devra faire le bilan des acquis et définir de nouvelles perspectives, de nouveaux objectifs, tout en cherchant à obtenir les ressources et les engagements nécessaires.

74. L'intervenant dégage quatre grands types de questions que l'Agenda devra traiter. Premièrement, la question conceptuelle. La fin de la guerre froide a donné lieu à de nouvelles problématiques : le désordre actuel dans les pays en transition, la marginalisation de nombreux pays en développement, l'alourdissement du fardeau de la dette, les différentes pathologies sociales, comme la pauvreté, la malnutrition, l'analphabétisme, les pandémies comme le sida, doivent être abordés, tout comme le problème des guerres civiles et des

(M. Rahim, Malaisie)

désordres politiques qui affectent certains pays. Dans ce contexte, le problème actuel de la stagnation économique et des taux de croissance négatifs dans certains grands pays industriels, contribuent aux difficultés socio-économiques telles que le chômage et les perturbations sociales. L'épuisement des ressources naturelles et la gravité de la pollution menacent l'existence même de la civilisation. Il faudra, pour aborder tous ces problèmes, une redéfinition complète des modèles de développement. Les dogmes actuels sur la prééminence du marché et la démocratie fondée sur les marchés méritent un examen attentif et détaillé de façon à en dégager les carences et les limites. Il en va de même des divers principes qui régissent les échanges internationaux, commerciaux et financiers, et la coopération pour le développement, et ont eu une influence de fait sur les actuels déséquilibres économiques et structurels. Il faut rechercher une participation active de tous les Etats Membres et des institutions de Bretton Woods et examiner l'efficacité de ces dernières dans la solution des problèmes de développement.

75. Deuxièmement, il faudra renforcer les divers organismes de développement au niveau multilatéral et les capacités institutionnelles à l'échelle nationale. Il faut rendre plus efficaces la formulation des politiques, la fixation des objectifs, l'application des programmes et l'examen et l'évaluation. Certains modèles de développement réussis pourront être reproduits, mais il faudra faire la synthèse des impératifs locaux de façon à déterminer la pertinence et les possibilités pratiques de ces modèles.

76. Le troisième type de problème intéresse les moyens d'application, qui ne doivent pas se borner au transfert direct de ressources, mais viser à créer un climat économique international propice. Les apports de capitaux doivent encourager la croissance et l'investissement direct, dans le domaine de la coopération technique, et favoriser un régime commercial international libéral et équitable et la mise en valeur des ressources humaines. Un transfert direct de ressources sera cependant justifié dans certains cas, notamment pour remédier aux urgences humanitaires et aux problèmes sociaux aigus tels que la faim, la malnutrition, l'analphabétisme et les maladies graves, ainsi que lorsque des engagements spécifiques ont été souscrits, comme c'est le cas pour l'application d'Action 21. L'étude du transfert de ressources doit se fonder sur des critères objectifs afin d'encourager la croissance et le développement, et non sur des considérations politiques. L'APD doit être de meilleure qualité et répondre uniquement à un souci de développement et de progrès socio-économique.

77. Le quatrième problème a trait au choix des thèmes prioritaires : commerce et développement, science et technologie, valorisation des ressources humaines, apports financiers. La libéralisation du commerce est une entreprise continue mais il subsiste des problèmes graves : pratiques commerciales restrictives, subventions agricoles, termes de l'échange défavorables, concurrence injuste, difficultés liées à la constitution de blocs commerciaux régionaux, qui peut être contraire à la libéralisation des échanges. Dans le domaine de la science et de la technologie, le principal problème est la création d'un nouveau cadre de coopération technique, la promotion des techniques endogènes, le partage des connaissances et l'utilisation des techniques de pointe. L'excessive concentration des ressources technologiques handicape gravement les pays en développement. S'agissant de la valorisation des ressources humaines, il faut

(M. Rahim, Malaisie)

mettre l'accent sur l'aide à l'éducation, la formation et l'esprit d'entreprise. Pour ce qui est des apports de capitaux, il faut résoudre le problème de l'accumulation de la dette, accroître les investissements étrangers et encourager les investissements de capitaux à risques.

78. Pour conclure, le représentant de la Malaisie rappelle que l'Agenda pour le développement doit chercher à améliorer l'ordre économique mondial, à corriger les déséquilibres aigus et à assurer à chacun un niveau de vie meilleur. Cet instrument permettra de conclure un nouveau contrat mondial susceptible d'assurer un développement humain durable pour tous dans un monde en paix. La Malaisie entend contribuer pleinement à son élaboration collective.

79. M. FULCI (Italie) dit que la note du Secrétaire général contient de nombreuses idées utiles; il souscrit au calendrier proposé pour l'élaboration de l'Agenda et à la recommandation touchant l'inscription de cette importante question à l'ordre du jour des sessions suivantes du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale.

80. Comme l'a fait observer le Secrétaire général, il s'impose notamment de mieux intégrer les activités de l'ONU dans les secteurs politique, économique et social et de traduire en action l'idée généralement admise que les fondements mêmes de la paix et de la sécurité mondiales sont la croissance économique et le développement durable.

81. Par ailleurs, comme il est indiqué dans la note en question, l'Agenda pour le développement ne doit pas chercher à énoncer une nouvelle théorie macro-économique, ni à présenter une analyse complète de l'économie mondiale, mais proposer quelques priorités bien ciblées pour la coopération internationale pour le développement, de façon à mieux définir la place des activités des organismes des Nations Unies dans la promotion de la paix et du développement. Ces priorités sont au coeur d'un consensus croissant sur des stratégies de développement qui intègrent le développement durable, le rôle central de la démocratie et la mise en valeur des ressources humaines; il existe divers instruments intergouvernementaux sur ces questions, dont il faudrait tirer parti.

82. Il est par ailleurs indispensable de renforcer l'efficacité des opérations du système des Nations Unies dans les secteurs économique et social; l'Italie se félicite à ce sujet du succès des négociations sur la restructuration de ces secteurs.

83. L'un des éléments principaux de la note du Secrétaire général est l'avis selon lequel l'Agenda devrait permettre de renforcer la coopération au sein du système des Nations Unies; il faut s'efforcer de définir les moyens qui permettraient à l'ONU de contribuer plus efficacement à la promotion de la paix et du développement. Il convient aussi d'améliorer la coopération entre le système des Nations Unies et les institutions financières internationales, surtout dans les programmes mis en oeuvre pour répondre aux besoins des pays les moins avancés, en particulier en Afrique.

(M. Fulci, Italie)

84. En ce qui concerne les besoins spécifiques des pays qui relèvent d'un conflit, le Mozambique offre un bon exemple de la synergie existant entre les divers aspects des activités de l'ONU relatifs à la politique, au maintien de la paix, à l'aide humanitaire et au développement. Dans le cas des pays où sévit un conflit, des enseignements utiles peuvent être tirés d'expériences récentes, comme l'Angola et la Somalie.

85. M. BREITENSTEIN (Finlande), parlant au nom des pays nordiques, déplore le manque de temps qui empêche un examen approfondi du rapport du Secrétaire général sur l'Agenda pour le développement; pour ces pays, l'objet premier de l'Agenda est d'élaborer une perspective d'avenir et un cadre d'analyse clair et unifié pour l'action de longue haleine des Nations Unies dans le domaine du développement. Le rapport final devra être plus nettement prospectif. Il devra prévoir d'autres mécanismes pour aborder les problèmes du jour et ceux de l'avenir. L'Agenda, qui devra être le début d'un processus plutôt qu'une fin en soi, devra susciter une nouvelle réflexion, tant à l'échelon national qu'international et préciser le rôle futur de l'ONU parmi les autres acteurs du développement. Il devra donner au système une plus grande unité d'action et d'intention. Il devra être pragmatique et concis, comporter des conclusions et des recommandations claires, de façon à faciliter la décision à l'échelon national, intergouvernemental et non gouvernemental, ainsi que dans le système des Nations Unies lui-même. L'Agenda pour le développement pourra également servir de cadre général à l'élaboration de consensus dans de nouveaux domaines, notamment sur la base d'Action 21, mais il ne saurait être un document de négociation. Le rapport pourrait cependant soulever des questions qui encourageront la recherche de consensus, par exemple, lors du Sommet de Copenhague sur le développement social.

86. Le point de départ devra être une réflexion sur le concept de développement lui-même. On s'appuiera pour cela sur les études et les analyses déjà faites. Comme le développement doit être centré sur la personne, les droits de l'homme, la démocratie et la participation populaire en font partie intégrante.

87. Le développement doit être viable à terme. Il ne peut plus être considéré dans la seule optique économique et la notion de croissance durable doit être adaptée aux exigences de la viabilité environnementale et de la justice sociale. La question de la population est également importante, de même que celle des migrations. L'interdépendance des nations a pour conséquence que le contrôle que les gouvernements peuvent exercer sur leur économie et sur leur politique économique tend à s'amenuiser, à mesure que s'accroissent les besoins d'ajustement structurel et d'harmonisation des politiques économiques. Mais quels sont les mécanismes qui dirigent ces phénomènes mondiaux qui agissent sur la conjoncture économique internationale et exercent une influence déterminante sur les perspectives de développement de chaque pays?

88. Le développement est maintenant une question mondiale et non plus seulement celle des rapports Nord-Sud. La situation dans les diverses régions montre en effet une très grande diversité, mais la persistance d'une problématique mondiale concerne tous les pays. Certaines régions en développement comportent des économies très dynamiques, mais l'Afrique, quant à elle, se trouve confrontée à d'innombrables problèmes politiques, économiques, écologiques et humains : son cas mérite une attention particulière. Il en va de même des pays en transition, de ceux qui ont été victimes de catastrophes naturelles ou de

/...

(M. Breitenstein, Finlande)

ceux qui sont déchirés par un conflit ou qui cherchent à se rétablir après un conflit. Leurs besoins de développement sont particuliers et aucune des théories traditionnelles du développement n'en rend compte, de sorte que la question devrait être traitée dans l'Agenda pour le développement. Mais celui-ci ne devra pas méconnaître les problèmes des pays avancés, qui, souvent, ont un grand retentissement mondial. Les problèmes du développement tendent à être occultés par des impératifs immédiats. Il faut renverser cette tendance. L'ONU semble être l'instance la plus appropriée pour remettre la question du développement au centre de la problématique mondiale et l'Agenda pour le développement semble l'instrument tout indiqué à cette fin.

89. Mais le développement est aussi un souci national. Les conceptions traditionnelles du développement n'ont pas réussi à transformer les pays pauvres, et il faut se demander pourquoi. En cherchant de nouvelles voies, les pays nordiques voudraient souligner qu'il faut mieux comprendre les rôles respectifs de l'Etat et des forces du marché dans le processus de développement, et affirmer la nécessité d'une bonne gestion des affaires publiques. Le développement nécessite des ressources intellectuelles, financières et techniques, la responsabilité de les mobiliser incombant aux pays eux-mêmes. Les ressources intellectuelles doivent venir d'une valorisation des ressources humaines, qui, elle-même, est propice au développement humain.

90. Les ressources financières doivent provenir de la mobilisation des ressources intérieures, du commerce et des investissements étrangers, mais aussi d'un apport d'aide extérieure, qui sera par définition complémentaire. L'aide, et en particulier l'aide aux pays les moins avancés, est importante, mais, pour les pays nordiques, l'Agenda pour le développement ne saurait se réduire à une nouvelle argumentation en faveur d'une aide accrue. Il pourra cependant encourager une discussion approfondie de la coopération pour le développement, dans le cadre d'un Conseil économique et social revitalisé. Il faut notamment examiner les modalités actuelles de la coopération pour le développement, voir si elles sont propices à la transformation des pays en développement, en économies de marché et savoir si les modes d'aide actuels soutiennent réellement les mécanismes du marché dans les pays qui ont choisi cette voie. L'accès à la technologie est un facteur déterminant de la croissance économique. Mais la définition de bonnes politiques est la condition d'une accélération du développement humain ainsi que la condition de l'obtention des technologies nécessaires. Enfin, le développement est lié à la stabilité politique et à la paix, et, réciproquement, aucune paix ne saurait être durable si la pauvreté et les disparités économiques criantes, les violations des droits de l'homme et l'injustice sociale restent prédominantes.

91. L'Agenda pour le développement devrait être l'occasion d'une réflexion aux échelons national et international sur une approche plus efficace du développement. Cependant, la question est si vaste et si complexe qu'il semble impossible d'en traiter tous les aspects dans un seul document. Pour que le rapport soit utile et pragmatique, il devra, selon les pays nordiques, définir les différentes responsabilités et notamment celles de l'ONU, faute de quoi il restera vague et académique. Il faut bien choisir les thèmes prioritaires de l'action de l'ONU; l'Organisation doit accentuer son rôle de conseil dans le choix des politiques nationales et régionales et leur harmonisation

(M. Breitenstein, Finlande)

internationale; elle doit préciser son rôle en matière de développement. Les pays nordiques estiment que la restructuration des secteurs économique et social, qui vient d'être décidée, est un pas en avant dans cette direction.

92. L'élaboration de l'Agenda pour le développement est une entreprise ambitieuse, d'importance historique, qui appelle une action audacieuse de la part du Secrétaire général. Le processus, en soi, devrait être un moyen de coordonner et de préciser les objectifs. Le travail de suivi, après l'adoption de l'Agenda, restera une tâche importante de l'ensemble du système, mais une plus grande unité d'action ne pourra qu'aider l'ONU à mettre à l'épreuve et à justifier son vrai rôle dans le processus de développement.

93. M. AMAZIANE (Maroc) dit qu'avec la fin de la confrontation Est-Ouest, la communauté mondiale a maintenant la possibilité de construire un monde meilleur où pourront s'épanouir les individus et les sociétés dans la diversité politique, économique et culturelle.

94. Les idéologies matérialistes qui prônaient des schémas de société fondés sur la négation de l'individu se désintègrent, tandis que l'on assiste à une universalisation progressive des modes de pensée et d'organisation économique et sociale fondés sur la liberté individuelle, le marché et la démocratie.

95. L'interdépendance des économies nationales s'accélère et la mondialisation sans précédent érode l'autonomie des centres nationaux de décision, notamment celle de l'Etat-nation qui se trouve confronté à des facteurs exogènes qu'il ne maîtrise pas. On assiste parallèlement à une mondialisation des problèmes dont le règlement exige maintenant une action internationale concertée à travers les organisations internationales.

96. Pour la première fois, les perspectives de prévention et de règlement des conflits sont à la portée de la communauté internationale, le dialogue et la coopération se renforcent, les dividendes de la paix se concrétisent et le respect des droits de l'homme s'universalise malgré des résistances, tandis que le marché et la libre association s'imposent comme modèles d'organisation économique et sociale.

97. Cependant, la période de l'après-guerre froide n'est pas seulement chargée de promesses, elle suscite également de nombreuses difficultés, résultant notamment des conflits occasionnés par le démembrement de certains Etats, la prolifération des armements, le douloureux processus de transition à l'Est et la détérioration notable des indicateurs sociaux dans la plupart des pays en développement.

98. L'Agenda pour le développement, que le Groupe des 77 appelle de ses vœux, doit répondre à trois préoccupations fondamentales : il doit tout d'abord replacer le développement au centre des activités de l'ONU afin que celle-ci contribue à créer les conditions propices à la consolidation de la paix; il doit aussi proposer les moyens de combler l'abîme qui se creuse entre le Nord et le Sud, notamment dans le domaine technologique; et il doit enfin remédier aux déséquilibres structurels de l'économie mondiale en renforçant les mécanismes de surveillance multilatérale.

(M. Amaziane, Maroc)

99. Il faut, dans ce contexte, corriger la tendance actuelle visant à centrer les activités de l'ONU sur des thèmes réducteurs tels que la pauvreté et l'environnement, pour appréhender d'une manière intégrée les questions économiques cruciales dans les relations Nord-Sud, notamment le commerce international, les finances, l'investissement, la dette extérieure, les produits de base et le transfert de technologie.

100. Il serait souhaitable que le Secrétaire général fasse des propositions concrètes visant à renforcer le rôle du Conseil économique et social dans l'identification des situations économiques internationales risquant de nuire à la paix et à la sécurité internationales.

101. Il est par ailleurs à espérer que l'Agenda pour le développement contiendra des propositions visant à parer au risque croissant de marginalisation des organes économiques et sociaux de l'ONU au profit des institutions de Bretton Woods. Ce document devra enfin restituer à l'ONU son statut de forum où prévalent les valeurs d'équité et de neutralité, où les pays faibles peuvent faire valoir leurs préoccupations légitimes et où les efforts des nations s'harmonisent vers des fins communes.

102. M. CISSE (Sénégal) dit que le rapport soumis par le Secrétaire général sur l'élaboration d'un Agenda pour le développement constitue déjà une bonne esquisse de la manière dont cet instrument devrait être conçu. La prise de conscience par la communauté internationale de la nécessité de renforcer la coopération pour le développement justifie sans doute l'élaboration de ce document. L'Agenda permettrait de recentrer la question du développement comme axe prioritaire de l'activité de l'ONU tout en faisant une évaluation critique des différents accords, programmes d'action et stratégies internationaux en faveur du développement. Il devra dans ce contexte dégager les moyens permettant d'assurer le respect effectif des engagements convenus et cerner les obstacles entravant l'application de ces documents.

103. L'Agenda pour le développement devrait intégrer des domaines d'action comme l'écologie, grâce à une prise en compte d'Action 21, et le développement social, tout en maintenant la place centrale de l'être humain dans les préoccupations en matière de développement. Dans cet ordre d'idées, la participation de toutes les couches de la population, en particulier des femmes, ainsi que la promotion du droit au développement, inscrit dans la Déclaration de Vienne sur les droits de l'homme, revêtent une importance primordiale. Il faudrait sur ce point utiliser comme indicateurs des aspects essentiels comme la santé, l'éducation, la pauvreté et le niveau et la répartition des revenus.

104. La délégation sénégalaise souscrit à l'approche adoptée par le Secrétaire général, visant à concevoir l'Agenda pour le développement comme un instrument de coordination qui refléterait la volonté des entités du système des Nations Unies d'oeuvrer dans le même but, en incorporant des objectifs et priorités se traduisant dans des activités et programmes de développement plus efficaces.

105. Dans ce cadre, le réexamen et le renforcement des relations entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods s'avèrent nécessaires pour une meilleure coordination, en ce qui concerne notamment la mobilisation des ressources financières en vue de la croissance économique et du développement.

(M. Cissé, Sénégal)

106. L'Agenda pour le développement pourrait proposer des actions concrètes tendant au respect scrupuleux des engagements internationaux destinés notamment à réduire la pauvreté, à alléger la dette extérieure et à faciliter l'accès aux marchés internationaux. Il conviendrait également de tenir compte dans ce contexte de la dimension régionale du développement en proposant des options permettant d'obtenir des résultats concrets grâce à la promotion des investissements étrangers, à la diversification des produits de base et à l'allègement du fardeau de la dette.

107. L'Agenda pour le développement devra également prévoir la réactivation de la coopération Nord-Sud qui devra s'orienter vers un dialogue fondé sur la solidarité en faveur du développement économique et social. Ce programme d'action devra également dégager les objectifs et priorités d'une coopération Sud-Sud redynamisée en vue de la relance économique et du développement durable. Enfin, l'Agenda pour le développement, en donnant à l'ONU la possibilité de recouvrer le rôle primordial qui lui est dévolu dans le cadre de la coopération internationale pour le développement, lui permettra de promouvoir une approche intégrée du développement et de la coordination interorganisations au sein du système des Nations Unies.

108. M. JAYANAMA (Thaïlande) dit qu'il faudrait intégrer dans un Agenda pour le développement les différents accords conclus dans les domaines économique, environnemental et social. Ce document devrait constituer une base permettant de renforcer la coordination des activités dans le cadre du système des Nations Unies, de même qu'avec les institutions de Bretton Woods et les organisations non gouvernementales actives dans le domaine du développement.

109. Il est par ailleurs indispensable de procéder à un réexamen des approches du développement. Les pays et les institutions s'occupant de cette question devraient accorder plus d'importance à la notion de développement durable centré sur l'être humain. L'Agenda pour le développement doit par ailleurs dépasser la notion de politique de développement pour élaborer une stratégie plus cohérente et générale englobant à la fois la reconstruction, les droits de l'homme, la lutte contre la pauvreté, la démocratisation et le maintien de la paix.

110. Dans ce contexte, la délégation thaïlandaise souscrit au point de vue exprimé par le Secrétaire général dans son rapport, qui tient compte à la fois des traits communs et de la spécificité des conditions dans quatre groupes de pays : les pays en transition, les pays victimes de catastrophes naturelles, les pays où sévit un conflit et ceux qui se relèvent d'un conflit. Les mesures prises à l'appui de leur développement doivent répondre aux besoins spécifiques de ces pays.

111. Il serait souhaitable que le rapport du Secrétaire général sur la question paraisse dans les premiers mois de 1994; il faudrait également inscrire à l'ordre du jour des sessions de 1994 du Conseil économique et social et de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale une question ayant trait à un Agenda pour le développement; cela permettrait de renforcer le rôle du Conseil en tant que principal organe de coordination des activités de l'ONU dans le domaine du développement tout en maintenant ses relations étroites avec l'Assemblée, principal organe directeur de l'Organisation.

(M. Jayanama, Thaïlande)

112. La délégation thaïlandaise espère que ses vues contribueront à l'élaboration d'un Agenda pour le développement et que ce document marquera le début d'un nouveau processus de dialogue entre tous les partenaires de développement. Elle espère également qu'il complétera l'Agenda pour la paix et permettra au système des Nations Unies de devenir une structure internationale pour la promotion du progrès économique et social de tous les peuples.

113. M. BLANEY (Etats-Unis d'Amérique) dit que la demande d'Agenda pour le développement survient à un moment particulièrement propice et que les Etats-Unis pour leur part appuient résolument son élaboration. En effet, non seulement la fin de la guerre froide offre de nouvelles perspectives, remplaçant l'affrontement par le partenariat, mais le système des Nations Unies a récemment pris des mesures concernant la restructuration du Secrétariat dans les domaines économique et social et la réforme du Conseil économique et social; ces initiatives visent à renforcer le cadre institutionnel pour la mise en oeuvre d'un tel programme d'action.

114. L'élaboration d'un Agenda pour le développement devrait être centrée sur la création de nouveaux partenariats pour le développement et établir le partage des responsabilités entre les différents partenaires. Les donateurs devront soutenir les plans de développement lancés par les pays bénéficiaires et s'efforcer de coopérer par le biais de mécanismes comme les tables rondes de donateurs organisées par le PNUD et les groupes consultatifs de la Banque mondiale. Les pays bénéficiaires quant à eux devraient s'efforcer d'obtenir la pleine participation de leurs populations. Il faudra à cette fin responsabiliser politiquement les membres marginalisés de la société et faire en sorte qu'ils participent pleinement à l'activité économique. Les droits de la personne humaine devront être reconnus et respectés, en particulier ceux des femmes, comme l'a récemment réaffirmé la Conférence de Vienne.

115. Trois éléments principaux forment la base d'un développement durable efficace : la poursuite de la croissance économique, la préservation de l'environnement et l'investissement dans la population. La croissance économique est généralement le préalable de la réduction de la pauvreté et du progrès social. Un système commercial ouvert joue un rôle critique dans ce domaine. Mais si la libéralisation du commerce profite à tous les pays, la plupart d'entre eux pourraient améliorer considérablement leur performance économique en adoptant des politiques plus rationnelles. Il faut souligner à ce sujet la nécessité d'ouvrir les marchés et de promouvoir l'entreprise privée.

116. La communauté mondiale doit centrer son attention sur l'aspect humain. Il faut dans ce contexte éliminer l'analphabétisme et développer la formation professionnelle; il faut aussi lutter contre la maladie et la malnutrition et contre des pathologies comme l'abus des drogues et le sida. Il faut également éliminer la discrimination à l'égard des femmes, non seulement parce qu'il s'agit d'un impératif moral mais parce que leur responsabilisation constitue l'une des mesures les plus efficaces de lutte contre la pauvreté.

117. La concentration sur l'élément humain doit en outre tenir compte de l'importance de la démocratie, de l'obligation redditionnelle et de la participation de la population car, comme le montre l'exemple du Botswana et du

(M. Blaney, Etats-Unis d'Amérique)

Zimbabwe, pays qui, dans les années 80, ont pu échapper à la famine malgré de graves sécheresses, une politique rationnelle et responsable privilégiant l'être humain est fructueuse.

118. Au cours des dernières années, la communauté mondiale a pu noter un certain nombre d'exemples positifs dans le domaine du développement. De nombreux pays d'Asie ont fait des progrès considérables tant en ce qui concerne la croissance économique que la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des indicateurs sociaux. Il reste certes encore beaucoup à faire manifestement mais il faut poursuivre les efforts et tirer les enseignements de ces succès.

119. M. LOSADA FERNANDEZ (Espagne) rappelle que la troisième Conférence ibéro-américaine des chefs d'Etat et de gouvernement, tenue à Salvador (Brésil) en juillet 1993 a adopté, dans son Document final, un programme de développement qui met l'accent sur le développement social, où sont exposées une série de conclusions. Ce programme souligne qu'il ne saurait y avoir de paix ni de sécurité sans développement économique et social et met en valeur l'interdépendance étroite entre les notions de développement, de démocratie et de droits de l'homme.

120. Pour ce qui est du développement, il ne peut être uniforme et devra prendre en compte les héritages culturels et les forces vives de chaque société. Mais l'action en faveur du développement et la lutte contre la pauvreté ne sont possibles que s'il y a stabilité politique, c'est-à-dire consolidation du système démocratique et préservation des droits de l'homme.

121. A partir de ces données de base, les chefs d'Etat et de gouvernement ibéro-américains ont analysé les points les plus importants d'un programme pour le développement. Ils ont dégagé une notion intégrée du développement qui englobe les dimensions humaine, politique, socio-économique, financière et dont l'objet final est la personne humaine.

122. L'Organisation des Nations Unies est la tribune la mieux placée pour aborder selon une approche intégrée les problèmes mondiaux sous leurs aspects politiques, socio-économiques et humanitaires. C'est pourquoi l'Espagne appuie sans réserve la tenue des prochaines réunions sur la population, les femmes et le développement social.

123. Il faudra toutefois disposer au préalable d'une première esquisse de ce que doit être un Agenda du développement et l'Espagne attend avec intérêt le rapport que le Secrétaire général a annoncé pour le début de 1994, car il s'agit là d'un exercice nécessaire qui mérite une attention prioritaire.

124. M. CALOVSKI (ex-République yougoslave de Macédoine) dit qu'il est difficile d'établir un Agenda pour le développement qui soit réaliste et pragmatique car il n'y a pas encore de consensus sur les principales orientations de l'économie mondiale.

125. L'évolution rapide de la situation contraint la communauté mondiale à s'efforcer de parvenir à un nouvel accord en vue du développement de la coopération économique internationale et des relations entre les pays. Aussitôt

(M. Calovski, ex-Rép. yougoslave de Macédoine)

après la conclusion des négociations d'Uruguay, de nouvelles négociations devront être engagées, afin de tenir compte des faits nouveaux et, si nécessaire, les accords en vigueur devront être renégociés.

126. La paix et le développement sont deux notions indissociables. On ne peut marginaliser les efforts en faveur du développement en raison des efforts de paix. Avec la fin de la guerre froide, il est plus facile d'appréhender la notion de nouvel ordre mondial et de mettre l'accent sur la prévention dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La notion de diplomatie préventive est acceptée par tous. Tous les pays en effet sont contre l'apparition de nouveaux conflits. L'Agenda pour le développement devrait donc être considéré comme un instrument essentiel de cette politique.

127. Cet instrument devra être centré sur les approches et thèmes mentionnés dans la note du Secrétaire général; mais au lieu de se contenter de les définir et de les décrire, il devra proposer des mesures de suivi, contribuant ainsi à faire en sorte que le développement continue de recevoir l'attention prioritaire de la communauté mondiale. Pour que l'Agenda ait une portée mondiale, il faudra qu'il tienne compte des intérêts de tous les pays.

128. Il importe de renforcer le rôle de l'ONU dans le domaine du développement. L'idée d'accorder une place importante à l'Agenda pour le développement lors de la prochaine session du Conseil économique et social est une suggestion intéressante mais il vaudrait mieux que le document y soit examiné en première lecture, de sorte qu'il puisse faire l'objet d'une deuxième lecture à la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale, et être adopté à l'occasion du cinquantenaire de l'ONU. Cela permettrait de tenir compte des résultats du Sommet social et de la Conférence sur la population et le développement prévus en 1994 et 1995, et d'évaluer les résultats des négociations d'Uruguay sur l'économie mondiale. Le débat sur l'Agenda pour le développement devrait encourager les pays à lutter contre la pauvreté et contribuer aux efforts visant à régler les conflits et à assurer le respect des droits de l'homme. Il devrait promouvoir les efforts en vue du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La séance est levée à 13 h 20.